

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

Date de convocation :
29/01/2024

Membres :En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**

06/02/2024

Date de publication :

06/02/2024

Le 05 février 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORËT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Céline PELTIER par Sophie SUBIRATS et Tovo RABEMANANTSOA par Nathalie KATSAMANTOU

Absente : Anne-Marie CAUSSÉ

Secrétaire de séance : Gabriel BEUGIN

DÉLIBÉRATION N° 2024-06**OBJET** : Tarif unique du festival Méli - Mélo

Depuis près de 20 ans, le festival Méli-Mélo, né à Canéjan, offre une large programmation de spectacles de marionnettes en proposant 10 jours de spectacles, ateliers et interventions dans les écoles, les médiathèques et les crèches. Il est organisé en collaboration la Communauté de Communes de Montesquieu, qui apporte un soutien financier et accueille des spectacles sur son territoire, et Cestas.

Pour rappel, une convention financière a été proposée entre la ville de Canéjan et la commune de Cabanac-et-Villagrains et validée par délibération n° 2022-71 du 12 septembre 2022. Les dépenses artistiques relatives au cachet et aux frais de droits d'auteurs (SACEM, SACD et autres taxes) seront réglées par la ville de Canéjan. La ville de Canéjan facturera à la commune la différence entre les dépenses engagées pour l'accueil de ce spectacle et les recettes encaissées par Canéjan. Le tarif unique d'entrée est fixé à 6 € (adultes et enfants) dans la convention délibérée.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer le tarif unique d'entrée de 6 € (adultes et enfants) dans le cadre du festival Méli-Mélo.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 05 février 2024



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

Gabriel BEUGIN